

Quels nouveaux modes de travail pour l'évaluation ?

Présentation de l'atelier

Des projets et de nouvelles méthodes de collecte et d'évaluation émergent ces dernières années, entre autres en raison des possibilités ouvertes par le cadre méthodologique pour l'évaluation, la sélection et l'échantillonnage des archives publiques, mais aussi du fait de la saturation de certains services d'archives imposant une réévaluation des fonds déjà collectés.

Ces nouvelles pratiques seront encore amenées à évoluer dans les prochaines années, en lien avec les réformes de l'organisation de l'administration territoriale, avec les progrès de l'administration numérique et de la dématérialisation, mais aussi en raison de la reconcentration de certaines applications informatiques au niveau des administrations centrales des ministères, posant la question de la collecte des archives des services déconcentrés de l'État par les archives départementales.

Cet atelier visait à mettre en lumière des projets menés en matière de collecte, d'évaluation et de réévaluation. Il a également permis de s'interroger sur le renouvellement des pratiques et les mesures innovantes qui pourraient être mises en place dans les années à venir en matière de stratégies de collecte, d'évaluation et de collecte « en réseau » associant plus étroitement les départements, les services d'administration centrale et les SCN.

Un groupe de travail inter-départemental sur les dossiers d'enquête de police judiciaire (AD du Loiret)

Contexte

Le projet est né de deux faits concomitants : d'une part, un contrôle de la Direction interrégionale de la Police judiciaire (DIPJ) d'Orléans, en particulier sur les archives papier et numériques du Service régional de documentation criminelle, d'autre part, une étude sur le cycle de vie des dossiers de procédure judiciaire ouverts au commissariat central de Tours menée par une stagiaire aux AD d'Indre-et-Loire.

Méthodologie

Il a été décidé d'entreprendre un travail en réseau sur un sujet utile à tous les participants, mais qui ne soit pas trop large. Un groupe de travail réunissant 6 départements a été mis en place, sa structuration étant une condition de réussite. Les échanges en présentiel ne pouvant être que limités, un espace dans une GED Alfresco mise à disposition par le conseil départemental du Loiret a permis de gérer le groupe de travail qui s'est attaché à :

- Modéliser les connaissances et en particulier le circuit des dossiers de procédure
- Dresser une liste des documents qui ne sont pas transmis par les DDSP aux SRPJ
- Identifier les différents échelons, au moyen d'un tableau comparatif des DUA et sorts finaux des circulaires, identifier la répartition des documents entre les échelons et comparer les sorts finaux.

Il était nécessaire de dépasser une logique de traitement habituelle par producteur au profit du « dossier » ou du processus administratif et de s'affranchir d'une logique papier. L'évaluation porte donc sur le papier mais également sur le volet numérique. En effet, la question de l'hybridité est cruciale et pèse encore sur les processus administratifs.

Le niveau central a également été interrogé (mission et services centraux de la PJ) au sujet de ces systèmes d'information.

Un projet de réévaluation par analyse fonctionnelle des archives de la Justice (AD du Nord)

Contexte

Les AD du Nord effectuent actuellement un travail expérimental de réévaluation par analyse fonctionnelle sur le domaine de la justice qui avait été évoqué lors du séminaire de Strasbourg en 2018.

Méthodologie

Le travail est mené par le service chargé de la collecte et du traitement des fonds sur l'ensemble du domaine de la justice et des fonds judiciaires (justice civile, pénale, commerciale, sociale, des mineurs, police judiciaire, mise en œuvre des décisions de justice, protection judiciaire de la jeunesse...) et adopte une approche fonctionnelle. Il s'agit d'un travail expérimental en équipe ; une latitude a été laissée à chacun sur la méthode, mais le résultat final pour chaque partie du domaine doit comprendre deux volets :

- Une étude historique, juridique et institutionnelle du secteur concerné, en partant des textes juridiques fondamentaux qui définissent les fonctions et sous-fonctions d'un domaine, et permettent d'identifier la source des documents les plus pertinents.
- Un examen des fonds conservés afin d'en vérifier la complétude (comparaison entre ce qui mériterait d'être conservé et ce qui l'est réellement) de détecter les redondances, les incohérences, etc.

Sur la base de ces éléments, des propositions de sélection sont élaborées, à la fois sur les fonds constitués et les collectes à venir, ainsi que des propositions de sollicitation de collecte.

Des opérations de réévaluation mises en œuvre selon des critères topographiques (AD des Hautes-Pyrénées)

Contexte

La réévaluation est exigée par un contexte de saturation et un projet de nouveau bâtiment. Tous les fonds seront regroupés dans un bâtiment principal, le but étant d'éviter de déménager des archives éliminables. À partir de 1990-1995, les versements ont été effectués en respectant les circulaires, afin de résorber les arriérés. Par exemple, les fonds 1820-1980 du TI de Tarbes ont été versés en 1994.

Depuis 2006, les AD reçoivent environ 1,2 kml par an. La collecte des notaires est à jour et des fonds de communes ou d'archives privées sont également collectés.

Méthodologie

L'opération de réévaluation implique tous les archivistes du service et le directeur, à qui les propositions d'élimination sont soumises. Elle est effectuée selon la topographie des magasins et non selon une approche par producteur et permet une révision du récolement.

L'évaluation consiste à identifier les documents dits essentiels à conserver définitivement, ceux qui sont manifestement à détruire et ceux pour lesquels une réévaluation est nécessaire, car la conservation à long terme ne semble pas forcément évidente :

- Car le versement est impossible à comprendre ou en vrac à classer au « peigne à myrtille »
- Il s'agit en réalité de documents à DUA longue
- L'appauvrissement de certaines typologies au fil du temps rend les fonds collectés inintéressants.

Les agents sont munis de PC, chariots et brosses et travaillent dans les magasins. Ils alimentent un tableau de bord qui sert ensuite pour la demande d'élimination. On double les opérations de vérification d'un diagnostic complémentaire en vue du déménagement afin de vérifier l'état sanitaire, le conditionnement, l'état, la priorisation et le niveau de difficulté du classement des fonds.

Dans ce cas de réévaluation totale de l'ensemble des fonds, la vérification est systématique par la direction de tous les documents proposés à l'élimination, afin de donner son visa. Les opérations de vérifications sont longues.

Faire appel à un prestataire pour la mise en œuvre d'une réévaluation des fonds (AD de l'Ardèche)

Contexte

La réévaluation aux AD de l'Ardèche est imposée par une saturation du bâtiment, les magasins étant occupés à 85 % et aucun projet d'extension ou de nouveau bâtiment ne pouvant être porté. La situation est également caractérisée par un manque structurel de personnel car les AD disposent de 4 ETP de moins que la moyenne dans les départements de 300 000 habitants environ.

Méthodologie

Le projet de réévaluation des fonds contemporains a été porté par l'équipe des archivistes du domaine fonds. Le travail consiste à analyser par thématiques précises, les DUA, sorts finaux et consignes de tri des typologies recensées et d'analyser les instruments de recherches (y compris les bordereaux de versement) pour en examiner le contenu. En revanche, en raison d'un manque de ressources en interne, l'identification des documents éliminables au sein des versements a été externalisée auprès d'un prestataire privé, rémunéré au jour de prestation et travaillant sur la base d'une grille d'évaluation que les AD ont déterminée. L'activité a été répartie sur deux exercices, 2019 et 2020. La prestation débutera en décembre, l'entreprise Fontaine Fils est retenue.

Systèmes d'information de l'État : une nécessaire priorisation (SIAF, Bureau des missions et de la coordination interministérielle)

Contexte

Le développement des systèmes d'information (SI) ou applications, notamment « métier », dans les ministères n'a cessé de croître ces dernières années, ce qui a amené les archivistes à mettre en œuvre une méthodologie pour la gestion du cycle de vie des données issues de ces applications. Avec la publication du règlement général sur la protection des données à caractère personnel (RGPD), l'expertise de l'archiviste est devenue par ailleurs plus visible et lui permet d'être davantage force de proposition sur ces questions.

En ce qui concerne les données numériques, l'intervention de l'archiviste en ministère aujourd'hui se situe à différents niveaux :

- Lors du retrait de service (décommissionnement) d'applications ou de campagne de purge
- Lors du lancement de nouveaux projets applicatifs. En effet, des procédures ont pu être mises en place dans les ministères nécessitant la consultation de l'archiviste en amont de la maîtrise d'œuvre des applications afin d'identifier les données et/ou documents qui seront produits, leur associer une durée d'utilité administrative et un sort final. Cela permet, entre autres, de prévoir d'éventuels exports de données et/ou de documents, voire l'implémentation du SEDA.

Les missions des Archives de France ont engagé un travail de cartographie des applications existantes dans leur ministère en vue d'identifier notamment celles qui devraient faire l'objet d'un archivage définitif. Il est nécessaire de s'affranchir de la singularité de chaque ministère et de développer une cartographie générale de ce qui est désigné comme « les SI État stratégiques » et d'élaborer un plan d'archivage définitif de ces applications : construire une cartographie partagée entre les différents acteurs (concertation, publication, diffusion de la cartographie), mais souple et évolutive (mise à jour régulière).

Ce travail s'inscrit dans un environnement favorable avec l'achèvement du programme VITAM, l'impact positif de l'open-data sur les services producteurs qui prennent conscience de la valeur de leurs données ainsi que, comme évoqué précédemment, la mise en œuvre du RGPD.

À noter que certains de ces systèmes d'information sont gérés et maintenus au niveau central mais déployés localement. Il est donc, dans ce contexte, important de mettre en commun les connaissances des fonds (notamment pour une complémentarité « papier/numérique »), de multiplier et partager des retours d'expérience d'évaluation, de collecte et de versement, et enfin de formaliser des critères communs pour la sélection et la définition des niveaux de priorités.

Réalisation de la cartographie des SI au MTES (mission des archives du ministère de la Transition écologique et solidaire)

Contexte

Le MTES porte actuellement un projet de système d'archivage numérique, cependant le constat a été fait que l'archivage numérique n'est pas qu'une question d'outil. Il est nécessaire de donner du sens à la collecte numérique afin de savoir ce que contiennent les SI, quels sont les gisements, quel est leur intérêt et ce que l'on va archiver.

Méthodologie

La mission des archives du MTES a utilisé comme base le travail la cartographie déjà réalisée par sa DSI et l'a poursuivie et affinée pour qu'elle corresponde au périmètre de l'archivage. Ce travail a porté sur tous les SI de l'administration centrale et des services déconcentrés, mais les SI des opérateurs et SI statistiques ont été écartés.

- La première évaluation a porté sur la qualité du SI, sa gouvernance et son architecture permettant d'exclure les systèmes mal construits qui ne seront pas archivables. Suite à cette première opération, 60 SI ont été identifiés.
- La seconde analyse a ensuite été recentrée sur les données contenues dans les SI, afin d'évaluer la criticité au vu du RGPD, de leur intérêt juridique ou patrimonial. À l'issue de cette opération, 15 SI ont été identifiés comme extrêmement prioritaires et recelant des données patrimoniales.

La réalisation de ce travail effectué par un agent à mi-temps a pris un an et demi.

Quelques constats ont été dressés :

- La procédure administrative n'est jamais entièrement dématérialisée
- Certains SI concernent les services déconcentrés : installations classées, registre des gens de mer, autorisation d'urbanisme, etc.

La question du sort des SI que l'on n'a pas sélectionnés se pose également.

Synthèse de l'atelier

La réévaluation est souvent envisagée dans un contexte de saturation des locaux et de projet de déménagement. Cette opération est généralisée sur des fonds dont la sélection est peu lisible. La spécificité du RETEX de l'Ardèche est de faire appel à une prestation externalisée pour sa mise en œuvre.

Les travaux menés aux AD du Nord sur la cartographie des archives judiciaires comportent deux volets : une étude historique, juridique et institutionnelle et une étude archivistique avec un état des fonds conservés. Ce travail a permis d'identifier des redondances, des manques, des réévaluations possibles et de constituer un levier dans le dialogue avec le service producteur.

Il est nécessaire de partager ce qui est collecté aux Archives nationales pour savoir ce qui devient important au niveau local. Il faut également partager et associer les AD aux travaux de cartographie des SI déconcentrés et reconcentrés menés par l'échelon central. Ce partage permettra de faire connaître à tous, à partir de quel moment un processus est dématérialisé ou non (s'il reste hybride papier/numérique), quels sont les SI existants, à partir de quand, si un service les archive ou non, etc.

Le travail effectué par le GT régional de la région Centre-Val de Loire sur la fonction de police et particulièrement le processus d'enquête judiciaire a permis d'associer les AD, la mission et la DSI centrale du ministère. Il apparaît également nécessaire de lier les réseaux de producteurs (comme ceux des DREAL), les AD et les missions.

Le CST a également été évoqué et la nécessité de réaliser des circulaires par fonctions qui prennent en compte le local et le national.